

# INTRODUCTION

Le Programme de développement des marchés d'exportation (PDME) est un pilier de la stratégie canadienne de développement du commerce international. Son mandat est d'améliorer la performance du Canada sur les marchés internationaux en préparant les petites sociétés à exporter et à percer de nouveaux marchés à l'étranger, et de stimuler conséquemment la production et la création d'emplois au pays.

Le partenariat du PDME avec les milieux d'affaires canadiens constitue donc un investissement dans les entreprises déterminées à développer leurs marchés d'exportation. Il s'agit non pas d'une subvention, d'un prêt ou de fonds auxquels l'entreprise aurait droit, mais plutôt d'une contribution à rembourser conditionnellement en fonction des contrats obtenus ou des ventes additionnelles réalisées sur le marché cible grâce aux activités appuyées par le PDME.

Le PDME est géré par la Direction du développement des exportations (TCE) de la Direction générale du Service des délégués commerciaux, des programmes et des services à l'étranger du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) et administré de concert avec Industrie Canada (IC) par l'entremise des centres de commerce international régionaux. Au Québec, les bureaux régionaux du Bureau fédéral de développement régional (Québec) participent à l'exécution du Programme. Le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire y participe aussi par l'entremise de ses bureaux régionaux. En plus des ministères susmentionnés, l'approche Équipe Canada amène tous les paliers de gouvernement à collaborer avec le secteur privé pour assurer le succès à l'exportation.

En septembre 1994, un comité de gens d'affaires chargé par le ministre du Commerce international d'examiner les programmes et services gouvernementaux de développement du commerce international a présenté ses recommandations au Ministre. Il a notamment recommandé de réorienter le PDME vers les petites sociétés, c'est-à-dire celles dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 10 millions de dollars, et de réduire de 40 p. 100 le budget du Programme.

Nous examinerons dans ce rapport les résultats que le Programme a produits en 1996-1997, c'est-à-dire la deuxième année d'application du Programme depuis qu'il a été réorienté vers les petites entreprises suivant les recommandations susmentionnées du Comité de la promotion du commerce international (le comité Wilson).

Comme en 1995-1996, la principale répercussion sur le Programme des changements apportés a été une utilisation complète du budget du PDME en 1996-1997, ce qui semble indiquer que le Programme est maintenant équilibré, c'est-à-dire que le budget est suffisant pour répondre aux besoins du nouveau groupe d'utilisateurs constitué de petites sociétés. En